

# FICHE TECHNIQUE

# NUTRITION

## Sporavit

### Avantages

Sporavit agit notamment sur la qualité des membranes du tube digestif pour contribuer à limiter le risque d'apparition de parasites unicellulaires.

### Caractéristiques

Composition : Eau, chlorure de magnésium, substances aromatiques.

Valeurs analytiques garanties :

Humidité : 90.7 %

Protéine brute : 0.3 %

Cellulose brute : 0.1%

Matières grasses brutes : 0.05 %

Cendres brutes : 2.5 %

Calcium < 0.002 %

Phosphore < 0.002 %

Sodium 0.025 %

Méthionine : 0.02 %

Lysine : 0.02 % .

### Mode d'emploi

Pompe doseuse, bac à eau ou directement mélangé au lait (pour les veaux).

Veaux : à partir du 3ème jour de vie : 25ml/veau /jour jusqu'au 10ème jour.

Doubler la dose si les désordres digestifs persistent ou apparaissent à compter du 5ème jour.

Veaux plus âgés : 50ml/veau/jour pendant 5 jours.

Agneaux/chevreaux : à partir du 3ème jour de vie : 10 ml/animal/jour jusqu'au 10ème jour.

Doubler la dose si les désordres digestifs persistent ou apparaissent à compter du 5ème jour.

Agneaux/chevreaux plus âgés : 15ml/veau/jour pendant 5 jours.

Volailles : 0,5L pour 1000L d'eau de boisson pendant 10 jours consécutifs.

Truies : 15ml / truie / jour dans l'eau de boisson ou dans la soupe de l'entrée en maternité jusqu'à 3 jours après mise-bas.

Porcelets : 3ml / porcelet / jour dans l'eau de boisson.

Charcutiers : 5ml / porc / jour dans l'eau de boisson ou dans la soupe.

### Règlementaire

Aliment complémentaire liquide destiné aux animaux d'élevage.

Sporavit contribue à améliorer la résistance naturelle des animaux en cas de troubles digestifs non alimentaires.

100 % Minéraux. 0 % de matières premières d'origine agricole. Ce produit peut-être utilisé en Agriculture Biologique conformément aux règlements (CE) n°834/2007 et (CE) n°889/2008. Certifié par FR-BIO-01 sas F-32600.

Référence	Volume (L)
10241012	1
10241011	5

Mise à jour : mercredi 5 septembre 2018